

HONORAIRES D'AGENCE

Barème TTC

TRANSACTION

Habitations : **Forfait minimum de 5 000Euros**

Jusqu'à 100 000 Euros la commission est de 7% TTC

De 101 000 à 300 000 Euros la commission est de 6% TTC

De 301 000 à 600 000 Euros la commission est de 5% TTC

De 601 000 à 800 000 Euros la commission est de

4.5%TTC

A partir de 801 000 Euros la commission est de 4%TTC

Locaux commerciaux : 10 % TTC du prix du local

Fond de commerce : 10 % TTC du prix du fond de commerce

Terrains : 10% TTC du prix du terrain

Rédaction de compromis : 350 C TTC à la charge de l'acquéreur

LOCATION

A la charge du propriétaire et du locataire

Zone tendue :

Honoraires de visite, étude du dossier, rédaction du bail : 10 € TTC X nombre de m²

Honoraires de rédaction d'état des lieux : 3 € TTC X nombre de m²

Hors zone tendue :

Honoraires de visite, étude du dossier, rédaction du bail : 8 € TTC X nombre de m²

Honoraires de rédaction **d'état** des lieux : 3 € TTC X nombre de m²

AVIS DE VALEUR

Honoraires d'avis de valeur : 250 eur TTC dans le cadre d'une succession, donation, rachat de part, financement bancaire.

AVIS VALEUR OFFERT DANS LE CADRE D'UNE MISE EN VENTE

Tous nos prix s'entendent TVA incluse.